

Image not found or type unknown



10 pour cents Clause penale compromis

Par **Mato15**, le **28/11/2011** à **22:20**

Madame monsieur,

Nous avons signe un compromis de vente dont la periode d obtention de pret s arrete dans qqes jours.

Nous Savons que l acheteur n aura pas son pret.

J aimerai savoir si a la fin de cette periode il ne nous a pas envoye la lettre recommande comme indique dans le compromis nous pouvons demander les 10 pour cents.

Je vous remercie par avance